



### Fiche pratique

« Encadrant, Directeur.rice artistique et/ou musical d'ensembles musicaux associatifs amateurs »

#### Convention Collective ECLAT

**Préalable :** distinguer si le poste n'a qu'un rôle d'animation ou, en plus, un rôle stratégique

**Point de vigilance :** Les différences avec la fonction d'encadrant, de directeur.rice artistique se situent dans la stratégie, la conception et la mise en oeuvre des projets.

#### Directeur.rice artistique et musical d'ensembles musicaux associatifs amateurs

**Nature du métier :** Encadrant de pratiques musicales collectives, chef.fe d'orchestre (symphonique, de chambre, d'harmonie, brass-band, big-band, fanfare, batterie-fanfare, ensemble à plectres, d'accordéons...), chef.fe de chœur.

**Appellations :** Directeur.rice artistique et musical.

**Niveau d'autonomie :** Décide de sa pratique professionnelle dans le cadre du projet associatif.

**Position dans l'organisation :** Sous l'autorité des organes dirigeants.

**Conditions d'accès :** Diplômes spécialisés dans la direction d'ensembles vocaux et/ou instrumentaux (DE, DADSM, CRDSM) ou chef.fe.s d'orchestre et/ou de chœur confirmé.e.s.

**Groupe et coefficient de base :** H - 400 points

**Stratégie artistique et culturelle:** Conçoit, met en oeuvre et promeut le projet artistique et culturel. Anime une équipe artistique sur un projet particulier. Aide à la conception et au suivi du budget prévisionnel.

**Diriger l'ensemble musical :** Recherche, propose et adapte un répertoire en cohérence avec l'effectif, le niveau, les activités et les projets de l'ensemble. Prépare son travail et conçoit des cycles de répétitions. Définit les rôles de chaque participant. Conduit le travail de répétition jusqu'aux prestations publiques et dirige celles-ci. Évalue régulièrement la progression du travail de l'ensemble.

**Animer le groupe :** Explique et conduit les échanges sur le choix du répertoire ou des Projets. Dialogue avec les différents acteurs (musiciens, choristes, partenaires, public...). Prévient et contribue à la gestion des situations de conflit. Impulse une dynamique dans le groupe.

**Orientations stratégiques :** Enjeux, évolutions du secteur musical. Politiques territoriales pour la culture et l'enseignement artistique. Évolutions des pratiques en amateur et professionnelles. Principes de la médiation culturelle et de l'action culturelle. Veille artistique et créative.

**Animation de l'ensemble musical :** Culture générale et artistique. Réseaux d'experts et de personnalités qualifiées. Milieu artistique professionnel et amateur. Principes et outils d'évaluation. Notions de psychologie. Dynamique de groupe. Techniques de résolution des conflits et de médiation. Principes et outils de communication.

**Projets pédagogiques et actions culturelles:** Ingénierie de projet culturel. Acteurs et dispositifs. Organisation d'événements (résidences, spectacles, master class, etc.). Cadre réglementaire (sécurité, ERP, fiscalité, assurances).

**Exemple de salaire brut de base pour 4 heures / hebdomadaire sur 12 mois**  
**Valeur de point au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : (V1) 7,23€ - (V2) 6,81€**

257 points X V1 (7,23€) X 4 / 35 = **212,35€**

143 point (nb de points - 400) X V2 (6,81€) X 4 / 35 = **111,29€**

**Sous total : 323,64€**

**Indemnité temps partiel si durée contrat inférieur à 24h/semaine**

8 points X V1 (7,23) = **57,84€**

**Nombre de points de reconstitution de carrière**

2 points par année entière dans la branche Éclat (ex Animation) ;

1 point par année entière dans le secteur de l'Économie sociale et solidaire;

1 point par année entière pour un emploi de même nature au sein des autres secteurs (secteur marchand ou collectivités publiques).

Nombre de points X V2 (6,81€) X 4 / 35 (exemple 6 points X 6,81€ X 4 / 35 = **4,66€**)

**Total : 386,14€ brut mensuel sur 12 mois**

**Après chaque période de 12 mois de travail effectif se rajoute 2 points d'ancienneté**  
**2 X V1 (7,23€) X 4 / 35**

**Mise à jour : Janvier 2026**

## **Directeur.rice musical d'ensembles musicaux associatifs amateurs**

**Nature du métier :** Encadrant de pratiques musicales collectives, chef.fe d'orchestre (symphonique, de chambre, d'harmonie, brass-band, big-band, fanfare, batterie-fanfare, ensemble à plectres, d'accordéons...), chef.fe de chœur.

**Appellations :** Directeur.rice musical.

**Niveau d'autonomie :** Décide de sa pratique professionnelle dans le cadre du projet associatif.

**Position dans l'organisation :** Sous l'autorité des organes dirigeants.

**Conditions d'accès :** Diplômes spécialisés dans la direction d'ensembles vocaux et/ou instrumentaux (DE, DADSM, CRDSM) ou chef.fe.s d'orchestre et/ou de chœur confirmé.e.s.

**Groupe et coefficient de base :** F - 350 points

**Diriger l'ensemble musical :** Recherche, propose et adapte un répertoire en cohérence avec l'effectif, le niveau, les activités et les projets de l'ensemble. Prépare son travail et conçoit des cycles de répétitions. Définit les rôles de chaque participant. Conduit le travail de répétition jusqu'aux prestations publiques et dirige celles-ci. Évalue régulièrement la progression du travail de l'ensemble.

**Animer le groupe :** Explique et conduit les échanges sur le choix du répertoire ou des Projets. Dialogue avec les différents acteurs (musiciens, choristes, partenaires, public...). Prévient et contribue à la gestion des situations de conflit. Impulse une dynamique dans le groupe.

**Animation de l'ensemble musical :** Culture générale et artistique. Réseaux d'experts et de personnalités qualifiées. Milieu artistique professionnel et amateur. Principes et outils d'évaluation. Notions de psychologie. Dynamique de groupe. Techniques de résolution des conflits et de médiation. Principes et outils de communication.

**Projets pédagogiques et actions culturelles:** Organisation d'événements (résidences, spectacles, master class, etc.).

### **Exemple de salaire brut de base pour 4 heures / hebdomadaire sur 12 mois**

**Valeur de point au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :** (V1) 7,23€ - (V2) 6,81€

257 points X V1 (7,23€) X 4 / 35 = **212,35€**

93 point (nb de points - 350) X V2 (6,81€) X 4 / 35 = **72,38€**

**Sous total : 284,73€**

### **Indemnité temps partiel si durée contrat inférieur à 16h/semaine**

8 points X V1 (7,23) = **57,84€**

### **Nombre de points de reconstitution de carrière**

2 points par année entière dans la branche Éclat (ex Animation) ;

1 point par année entière dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire;

1 point par année entière pour un emploi de même nature au sein des autres secteurs (secteur marchand ou collectivités publiques).

Nombre de points X V2 (6,81€) X 4 / 35 (exemple 6 points X 6,81€ X 4 / 35 = **4,66€**)

**Total : 347,23€ brut mensuel sur 12 mois**

**Après chaque période de 12 mois de travail effectif se rajoute 2 points d'ancienneté**

**2 X V1 (7,23€) X 4 / 35**

**Mise à jour : Janvier 2026**

## **Chef.fe d'orchestre et/ou de chœur d'ensembles musicaux associatifs amateurs**

**Nature du métier :** Encadrant de pratiques musicales collectives, chef.fe d'orchestre (symphonique, de chambre, d'harmonie, brass-band, big-band, fanfare, batterie-fanfare, ensemble à plectres, d'accordéons...), chef.fe de chœur.

**Appellations :** Chef.fe d'orchestre et/ou de chœur.

**Niveau d'autonomie :** Décide de sa pratique professionnelle dans le cadre du projet associatif.

**Position dans l'organisation :** Sous l'autorité des organes dirigeants.

**Conditions d'accès :** Compétences dans la direction d'orchestre et/ou de chœur.

**Groupe et coefficient de base :** D - 305 points.

**Diriger l'ensemble musical :** Recherche, propose et adapte un répertoire en cohérence avec l'effectif, le niveau, les activités et les projets de l'ensemble. Prépare son travail et conçoit des cycles de répétitions. Définit les rôles de chaque participant. Conduit le travail de répétition jusqu'aux prestations publiques et dirige celles-ci. Évalue régulièrement la progression du travail de l'ensemble.

**Animer le groupe :** Explique et conduit les échanges sur le choix du répertoire ou des Projets. Dialogue avec les différents acteurs (musiciens, choristes, partenaires, public...). Préviens et contribue à la gestion des situations de conflit. Impulse une dynamique dans le groupe.

**Animation de l'ensemble musical :** Culture générale et artistique. Réseaux d'experts et de personnalités qualifiées. Milieu artistique professionnel et amateur. Principes et outils d'évaluation. Notions de psychologie. Dynamique de groupe. Techniques de résolution des conflits et de médiation. Principes et outils de communication

### **Exemple de salaire brut de base pour 4 heures / hebdomadaire sur 12 mois**

**Valeur de point au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :** (V1) 7,23€ - (V2) 6,81€

257 points X V1 (7,23€) X 4 / 35 = **212,35€**

48 point (nb de points - 305) X V2 (6,81€) X 4 / 35 = **37,35€**

**Sous total : 249,67€**

### **Indemnité temps partiel si durée contrat inférieur à 16h/semaine**

8 points X V1 (7,23) = **57,84€**

### **Nombre de points de reconstitution de carrière**

2 points par année entière dans la branche Éclat (ex Animation) ;

1 point par année entière dans le secteur de l'Économie sociale et solidaire;

1 point par année entière pour un emploi de même nature au sein des autres secteurs (secteur marchand ou collectivités publiques).

Nombre de points X V2 (6,81€) X 4 / 35 (exemple 6 points X 6,81€ X 4 / 35 = **4,66€**)

**Total : 312,17€ brut mensuel sur 12 mois**

**Après chaque période de 12 mois de travail effectif se rajoute 2 points d'ancienneté**

**2 X V1 (7,23€) X 4 / 35**

**Mise à jour : Janvier 2026**